BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



Conseil d'administration

GB.292/TC/4 292^e session

Genève, mars 2005

Commission de la coopération technique

TC

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

Comme les années précédentes, le rapport sur les aspects opérationnels de l'IPEC est constitué des annexes suivantes:

- Annexe I: Action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2004.
- Annexe II: Résumé des travaux de la quatorzième réunion du Comité directeur international de l'IPEC, tenue le 11 novembre 2004.

Genève, le 12 janvier 2005.

Document soumis pour information.

Annexe I

Action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2004

La présente partie du document devant rendre compte des documents les plus récents, l'annexe I sera présentée ultérieurement en tant que publication distincte.

Annexe II

Résumé des travaux de la quatorzième réunion du Comité directeur international de l'IPEC, tenue le 11 novembre 2004

- 1. La quatorzième réunion du Comité directeur international de l'IPEC s'est tenue au Bureau international du Travail à Genève le 11 novembre 2004 à 15 heures.
- 2. La réunion a été ouverte par M. Kari Tapiola, Directeur exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail. Il a souhaité la bienvenue aux participants et s'est réjoui de constater que de très nombreux représentants des pays participants, des travailleurs et des employeurs, ainsi que des autres partenaires, participaient à la réunion. Il a remercié les participants pour la confiance qu'ils placent dans l'équipe de l'IPEC et l'OIT en général.
- 3. M. Tapiola a appelé l'attention du comité sur certains faits et réalisations qui ont marqué l'année: 1) la publication de l'étude «Investir dans chaque enfant. Etude économique sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants»; 2) la publication sur le travail domestique des enfants intitulée: «Coup de main ou vie brisée? Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir», qui a été largement débattue le 12 juin, lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants, célébrée pour la troisième fois cette année; et 3) la campagne «Carton rouge au travail des enfants» qui, de pair avec d'autres campagnes, a été menée lors de la Coupe d'Asie de football 2004. Le nombre de ratifications des conventions nos 138 et 182 est respectivement de 135 (cinq de plus que l'an dernier) et de 150 (trois de plus que l'an dernier). Le rythme des ratifications s'est ralenti, mais ce phénomène avait été prévu. En ce qui concerne la ratification universelle de ces conventions, il est probable que les dernières ratifications seront plus difficiles à obtenir. M. Tapiola a évoqué l'importante évaluation de l'IPEC qui a été menée par PROGRAM. Cette évaluation a été discutée ce matin même par la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration. Lors de l'élaboration des propositions de programme et de budget pour la période biennale 2006-07, le Directeur général a proposé de renforcer l'intégration des activités de l'OIT relatives au travail des enfants et aux autres droits fondamentaux au travail. Une coopération plus poussée devrait permettre de gagner en efficacité et en cohérence et d'offrir une assistance de meilleure qualité.
- 4. L'ordre du jour de la réunion a été approuvé sans modification.
- 5. Le compte rendu des travaux de la treizième réunion du Comité, tenue le 10 novembre 2003, a été approuvé sans commentaires.
- 6. *M. Röselaers*, directeur du Programme international pour l'abolition du travail des enfants, a remercié les 88 pays participants et les 30 pays donateurs. Il a informé les participants que les faits et chiffres du rapport intérimaire («L'Action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2004») devaient être considérés comme provisoires, l'année n'étant pas encore terminée. Le nombre des bénéficiaires directs, fixé à 300 000, devrait être atteint ou dépassé. Les ratifications des conventions sur le travail des enfants ont été peu nombreuses. L'orateur a indiqué que de nombreux pays envisagent de ratifier ces conventions et que certains d'entre eux pourraient bientôt parvenir au terme du processus de ratification. En tout, depuis le 12 juin 1999, date à laquelle la convention n° 182 a été adoptée, 209 ratifications des deux conventions sur le travail des enfants ont été enregistrées. Ces ratifications expliquent en partie le fait que l'IPEC, qui travaille

- maintenant dans près de 90 pays, reçoive un nombre toujours aussi considérable de demandes d'assistance. En ce qui concerne l'exécution des projets, les projections pour 2003 sont de 54 millions de dollars. On observe une évolution toujours aussi positive du taux d'exécution, qui est passé de 30 pour cent en 1999 à 66 pour cent en 2003, et l'on escompte un taux voisin ou légèrement plus élevé en 2004. L'orateur a également fait observer que l'exécution des programmes assortis de délais a bénéficié d'un large soutien et que l'IPEC a mis en œuvre 19 programmes de ce type en 2004, contre trois en 2001.
- 7. M. Röselaers a fait observer qu'une attention particulière avait été portée à la coopération avec les autres départements du BIT, dans des domaines tels que l'emploi des jeunes, les travaux dangereux auxquels sont astreints les enfants, la traite, le travail forcé et les activités des employeurs et des travailleurs. En ce qui concerne les méthodes de recherche, deux manuels destinés au SIMPOC ont été révisés en profondeur par le Comité consultatif externe du SIMPOC et testés en coopération avec les autres institutions des Nations Unies. La publication de «Investir dans chaque enfant. Etude économique sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants» a également fait l'objet de discussions avec des partenaires extérieurs, notamment lors d'une table ronde à laquelle participait l'économiste en chef de la Banque mondiale. M. Röselaers a appelé l'attention des participants sur un certain nombre de questions interdisciplinaires examinées dans le rapport. Les activités liées au travail des enfants ont un rôle essentiel à jouer dans la suite à donner aux recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. L'orateur a également évoqué la section du rapport d'activité relative à l'Afrique et les travaux réalisés sur les méthodes d'évaluation de l'impact. En matière de gestion, M. Röselaers a évoqué les efforts accomplis pour décentraliser certaines fonctions et les confier aux structures régionales et aux bureaux extérieurs. Quelque 250 membres du personnel de l'IPEC ont pu bénéficier d'une formation en 2004 en participant à quatre séminaires organisés par le Centre international de formation de l'OIT à Turin. L'IPEC a également participé à des travaux préparatoires portant sur l'introduction du système IRIS afin d'éviter des disfonctionnements dans l'établissement du budget et des procédures de passation des marchés. M. Röselaers a informé les participants que la campagne mondiale de lutte contre le travail des enfants avait été activement poursuivie en 2004. A cet effet, l'IPEC a organisé le 12 juin 2004 la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants, consacrée cette année au problème de la domesticité enfantine, et a mis à profit les rencontres de football les plus importantes pour poursuivre la campagne «Carton rouge au travail des enfants». La campagne de défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias (SCREAM) a été prise en charge par de nombreux groupes et institutions, parmi lesquelles l'Internationale de l'éducation, le «Glocal Forum» et l'Organisation mondiale du mouvement scout. En guise de conclusion, M. Röselaers a souhaité que les orientations qui seront données par les parties prenantes à ce débat aident l'IPEC à mieux lutter contre l'exploitation des enfants et à éliminer au plus tôt et de la manière la plus radicale les pires formes de travail des enfants.
- 8. Le porte-parole du groupe des travailleurs a remercié les donateurs et les membres du personnel de l'IPEC pour leur contribution aux efforts visant à faire de l'abolition du travail des enfants une réalité tangible. Il a déclaré que les travailleurs avaient choisi pour cette réunion le mot d'ordre «Investir dans l'IPEC», afin de bien montrer au comité, aux employeurs, et plus encore aux donateurs que, pour les travailleurs et leurs représentants, l'abolition du travail des enfants n'est pas un vain mot et qu'ils y participent de façon concrète. L'intervenant a souhaité que l'on ne se limite pas à débattre du rapport d'activité, mais que l'on aborde des questions plus générales. Il s'est dit satisfait du rapport, qu'il a qualifié d'excellent. Cependant, le statut du personnel de l'IPEC pose, selon lui, un problème de taille, puisque seuls un petit nombre d'employés sont des fonctionnaires permanents du BIT. Il a déclaré que les travailleurs étaient inquiets de constater qu'un programme consacrant 90 millions de dollars aux enfants à travers le monde pût être soumis à de si faibles contraintes en matière de personnel. Il s'est également dit préoccupé par la solution adoptée par l'IPEC, consistant à recourir largement à du personnel employé

à court terme qui n'est pas formé pour défendre les droits des enfants et s'attaquer aux intérêts acquis des employeurs. Une autre formule devrait être adoptée, qui consisterait à utiliser des militants et des défenseurs expérimentés des droits des enfants sur le terrain et à charger certains d'entre eux de questions plus spécifiques telles que la prostitution enfantine. A cet égard, la façon dont les donateurs abordent le financement à court terme est pleine de bonnes intentions, mais ne répond pas aux objectifs recherchés. L'orateur a suggéré aux donateurs de réinvestir dans l'IPEC en adoptant une autre perspective, par exemple en débloquant des fonds pour une période de trois ans, moyennant une évaluation annuelle, ce qui permettrait le recrutement de fonctionnaires expérimentés parmi les travailleurs et les employeurs devant être détachés pour une même durée auprès de l'IPEC. Pour ce qui est de la formation, l'intervenant a exprimé la crainte qu'une à deux semaines ne soient insuffisantes pour former des membres du personnel engagés pour une période de six mois. L'IPEC devrait s'employer à recruter des personnes disposant déjà d'une formation de base dans le domaine de la défense des droits des enfants et des campagnes qui s'y attachent. Il serait souhaitable, selon l'orateur, de procéder à une nouvelle évaluation de l'IPEC, peut-être à Turin, pour réexaminer le programme dans son intégralité et décider du type de contrôle à appliquer aux relations étroites qui unissent le siège de l'IPEC et ses bureaux extérieurs, ainsi que de la coopération à mener avec les gouvernements, les travailleurs, les employeurs et les ONG.

- 9. Le porte-parole des travailleurs s'est également préoccupé de l'idée fausse selon laquelle, en se polarisant sur les pires formes de travail des enfants, l'OIT ne jugerait le travail des enfants inacceptable que lorsqu'il se produit sous ses pires formes. Quelque erronée que soit cette conception, elle s'installe parfois durablement dans les esprits et doit être combattue. En ce qui concerne la supervision des programmes, l'intervenant estime que les travailleurs et les employeurs devraient avoir un rôle à jouer. Il relève que les ONG reçoivent un appui et une aide financière, alors que les employeurs et les travailleurs semblent bénéficier à cet égard d'une attention insuffisante. Il note également qu'ACTRAV n'est pas suffisamment consulté par le siège. Il demande que le rapport soit publié le plus rapidement possible et soit remis aux participants avant leur arrivée à Genève. L'orateur a ensuite énuméré plusieurs propositions spécifiques. Tout en saluant le Congrès mondial sur le travail des enfants organisé par le gouvernement italien, ainsi que la Marche mondiale, il a suggéré que l'OIT fasse le point sur les résultats obtenus pour déterminer la mesure dans laquelle elle pourrait favoriser le processus en participant aux diverses mesures de suivi. Il a ensuite proposé que les points focaux, les coordinateurs et les responsables sélectionnés après consultation des employeurs et des travailleurs soient envoyés dans les pays concernés afin de désigner les militants employeurs et travailleurs qui travailleront avec eux en tant que formateurs et coordinateurs dans le cadre de projets pilotes.
- 10. Le porte-parole du groupe des employeurs a félicité l'IPEC pour son rapport. Il a cependant regretté que la version espagnole de ce rapport ait été publiée avec retard et a émis le souhait qu'elle soit dorénayant disponible dans les délais prévus. Il s'est également dit satisfait du travail accompli par l'équipe d'évaluation. Le rapport d'évaluation répond aux attentes des employeurs, en ce sens qu'il met en lumière les points forts et les faiblesses de l'IPEC et signale certains domaines où des améliorations pourraient être apportées. En ce qui concerne le Comité directeur international et les recommandations à formuler à propos de ses fonctions, l'orateur a suggéré que le comité fonctionne à la manière d'un organisme consultatif et soit un vaste lien d'échange d'informations et de débat. Il a énuméré cinq points importants pour les employeurs. En premier lieu, tout en convenant de la nécessité de la recherche (chap. 1, p. 4), il s'est inquiété de l'approche dont témoigne la phrase suivante: «étudier les raisons poussant les employeurs à préférer les enfants aux adultes, notamment pour ce qui concerne certains types de travail». Cette phrase donne une image réductrice de la mobilisation des employeurs dans la lutte contre le travail des enfants et des initiatives qu'ils prennent en la matière. En ce qui concerne les jeunes de 14 à 18 ans, il est important de signaler qu'il existe des domaines où leur

protection doit être renforcée. Toute tentative visant à faire reculer l'emploi des jeunes de ce groupe d'âge doit s'accompagner de mesures visant à améliorer le revenu familial et à scolariser les enfants. Les initiatives de l'IPEC pourraient, dans le cas contraire, faire empirer la situation: elles soustrairaient les enfants au secteur formel de l'économie tout en les laissant travailler dans l'économie informelle.

- 11. Le porte-parole des employeurs a ensuite déclaré qu'il était nécessaire de réunir des fonds supplémentaires pour améliorer et renforcer la lutte contre le travail des enfants. Il serait souhaitable d'intensifier la collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'augmenter le budget alloué aux diverses activités. L'orateur a également demandé quelles sont les organisations qui mettent en œuvre des projets, et quels sont les budgets. Ces informations pourraient figurer dans une annexe au présent rapport. L'intervenant a également insisté sur la nécessité d'examiner de plus près la question des ressources extrabudgétaires, car le risque existe d'être trop tributaire de ce type de ressources. Il a enfin rappelé qu'il est essentiel de procéder à des études d'impact, et qu'à cet égard il incombe à l'IPEC et à ses partenaires d'effectuer une évaluation rigoureuse. Il a invité l'IPEC à mettre au point des procédures d'évaluation propres à lui permettre de savoir si ses objectifs ont été atteints et à publier les résultats. L'orateur a conclu en rappelant le lien existant entre le travail des enfants et la dimension sociale de la mondialisation et en insistant sur la nécessité d'assurer un suivi et d'intégrer dans le programme les objectifs de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.
- 12. La représentante du gouvernement de la Suède a rappelé l'importance que son pays accorde à la lutte contre le travail des enfants, ainsi qu'en témoigne l'appui qu'il apporte à l'IPEC. Se référant à la partie VI 21 b) du mandat (Examen des effets directs et indirects sur les groupes cibles) de l'évaluation de PROGRAM, l'oratrice a indiqué que le rapport d'évaluation ne respectait pas les exigences qui y sont définies. Elle a fait valoir toute l'importance que revêtent les mesures d'impact. Alors qu'il existe aujourd'hui 246 millions d'enfants astreints au travail, 300 000 seulement d'entre eux sont directement concernés par l'action de l'IPEC, et il importe par conséquent que ce dernier arrête des objectifs plus ambitieux. L'intervenante a également demandé des éclaircissements concernant les choix géographiques et cherché à savoir quand l'objectif visé un taux d'exécution de 66 pour cent serait atteint. En ce qui concerne le rapport, elle a demandé que les allocations budgétaires, et notamment les crédits affectés par chaque donateur, y figurent de manière plus détaillée, et proposé que l'on se réfère en la matière à un modèle récemment mis au point par le HCDH. Elle a également demandé ce qu'il en était de la priorité accordée aux fillettes.
- 13. Le représentant du gouvernement du Brésil a remercié l'IPEC pour son rapport. Le Brésil collabore étroitement avec l'IPEC dans le cadre de plusieurs projets et, après dix années de coopération, de réelles améliorations peuvent être constatées. L'intervenant a énuméré plusieurs réalisations, comme le plan d'action, le programme brésilien d'élimination du travail des enfants (PETI) et le lancement, en septembre 2003, d'un programme assorti de délais dans cinq Etats du pays. Il a exhorté les donateurs à conserver leur soutien à l'IPEC.
- 14. La représentante du gouvernement de la Suisse, satisfaite du rapport, s'est dite préoccupée par la structure et l'organisation du Comité directeur international et a rappelé à cet égard qu'il était recommandé, à l'alinéa 18 c) de l'évaluation présentée par l'IPEC au Conseil d'administration «de soumettre au Conseil d'administration une proposition en vue de la modification de son titre, de son objet et de son mandat». Elle a demandé quelle suite il était prévu de donner à cette recommandation. Elle estime par ailleurs que la session de 2004 de la Conférence internationale du Travail n'a pas accordé à la Journée mondiale contre le travail des enfants l'importance qu'elle mérite et n'a pas placé le travail des enfants au cœur de ses préoccupations.

- 15. Le représentant du gouvernement du Népal s'est félicité de la clarté du rapport, qui présente un bilan précis des activités de l'IPEC. Il considère la collaboration avec les autres départements du BIT comme un élément positif et invite les donateurs à poursuivre le financement des programmes. Il a énuméré les activités entreprises au Népal dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants, notamment la mise en œuvre d'un programme assorti de délais, d'un plan national pour l'éducation, d'un plan directeur concernant le travail des enfants, ainsi que de plusieurs programmes d'action mis en œuvre dans le cadre du programme assorti de délais. L'orateur a fait observer que les problèmes rencontrés étaient dus à l'insurrection, mais que le programme assorti de délais n'en était pas moins activement mis en œuvre dans 22 districts. Il a exprimé sa gratitude à l'IPEC et aux donateurs, en particulier le ministère du Travail des Etats-Unis, l'Allemagne et l'Italie.
- 16. La représentante du gouvernement des Pays-Bas a souligné l'excellente qualité du rapport et a confirmé que son pays était déterminé à agir en vue de l'élimination du travail des enfants, cause pour laquelle il importe de continuer à se mobiliser. Elle s'est dite satisfaite de la place accordée à la question de l'enseignement dans les programmes relatifs au travail des enfants, précisant à cet égard que l'enseignement constituait l'un des quatre volets de la politique de coopération pour le développement des Pays-Bas. Elle a exhorté l'IPEC à intensifier les actions relatives au VIH/SIDA, maladie qui contribue dans de nombreux pays à aggraver le problème du travail des enfants. Par ailleurs, il n'est guère souhaitable de dépendre trop exclusivement des contributions volontaires des donateurs.
- 17. Le représentant du gouvernement de l'Argentine a félicité le Bureau pour la clarté de son rapport. Evoquant les activités thématiques liées à la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants et l'inquiétude exprimée à cet égard par la représentante de la Suisse, il a précisé que l'événement avait suscité dans les pays du MERCOSUR une forte mobilisation, qui n'aurait pas été possible sans la participation de l'IPEC.
- 18. La représentante du gouvernement du Canada s'est félicitée de la qualité du rapport et a confirmé le soutien de son gouvernement aux activités de l'IPEC. Il est nécessaire d'intégrer le travail des enfants dans d'autres instances internationales, telles que les Objectifs de développement pour le Millénaire, et d'améliorer le dialogue avec les autres départements du BIT. L'IPEC, qui existe maintenant depuis plus de dix ans, se trouve actuellement à un tournant, et il est donc souhaitable de tenir compte de la récente évaluation.
- 19. Le représentant du gouvernement de l'Indonésie a présenté un bilan des nombreux projets, ateliers et autres activités mis en œuvre dans son pays dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.
- 20. Le représentant du gouvernement de la République dominicaine a félicité le Bureau de la qualité du rapport et exprimé sa gratitude aux donateurs. Selon lui, c'est la pauvreté qui constitue la première cause du travail des enfants. Il a donc mis l'accent sur les projets mis en œuvre dans son pays pour atténuer la pauvreté, notamment la création d'emplois au moyen de «plans sociaux». Il a informé la commission que son pays venait d'approuver l'interdiction des formes dangereuses de travail des enfants, telles que définies dans la résolution 52/2004, adoptée récemment par son pays lequel, a-t-il précisé par ailleurs, s'attache à mettre en œuvre des projets contre le travail des enfants dans le secteur agricole.
- 21. Un représentant du groupe des employeurs (M. Anand) a formulé quatre observations. Il a souligné tout d'abord la nécessité de relier l'IPEC à d'autres programmes, tels que IFP/SEED et IFP/SKILLS, en vue d'assurer l'intégration des enfants dans des activités professionnelles acceptables. Il a ensuite critiqué l'orientation de certains travaux, leur reprochant de trop s'attacher à définir les causes du travail des enfants, alors qu'il est évident depuis 1995 qu'elles résident dans la pauvreté. Il a ensuite fait remarquer que le

- travail des enfants s'explique par tout un contexte culturel, suggérant à cet égard que son élimination passe par un renforcement de l'action de sensibilisation et un enseignement de meilleure qualité. Pour terminer, il a proposé que l'on mène des évaluations sur le terrain, effectuées sur des échantillons dans le cadre d'une coopération tripartite.
- 22. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a félicité l'IPEC pour la qualité de son rapport. Son gouvernement apporte un soutien à l'IPEC et se réjouit de participer à ses activités. Estimant que les études d'impact constituent un bon instrument de mesure de l'efficacité, elle s'est déclarée satisfaite de l'évaluation de l'IPEC ainsi que de ses études de suivi.
- 23. La représentante du gouvernement des Philippines a exprimé sa gratitude aux donateurs pour leur appui et souligné à quel point il importait de pouvoir compter sur l'assistance de l'OIT.
- 24. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a déclaré avoir pris connaissance du rapport avec un grand intérêt. Elle a mis l'accent sur la nécessité d'exposer de manière plus détaillée la destination des fonds et souhaite par ailleurs un développement de la coopération avec d'autres institutions des Nations Unies. Elle a demandé que l'on donne davantage d'informations sur les activités de renforcement des capacités mises en œuvre par l'IPEC au niveau des pays.
- 25. Un représentant du groupe des travailleurs (M. Steyne) a déclaré qu'il aurait fallu prévoir une rubrique spécifiquement consacrée à la situation des filles. Il a insisté sur le fait que le rapport devrait à l'avenir être communiqué plus rapidement et rappelé la nécessité d'améliorer la gestion stratégique. Il a fait valoir les trois points suivants. Tout d'abord, se référant au paragraphe 1.4.2 du rapport, il a signalé que des consultations étaient en cours entre ACTRAV ET ACT/EMP et a précisé qu'il attendait avec intérêt la publication des directives destinées à faciliter la participation des partenaires sociaux aux activités et programmes nationaux. Il a ensuite indiqué qu'il était important que l'IPEC travaille davantage avec les entreprises multinationales et leur apporte une aide, comme il le fait dans les secteurs du tabac et du cacao. Il a par ailleurs souligné l'existence de véritables malentendus entre les militants de la lutte contre le travail des enfants, évoquant à cet égard le préjugé largement répandu selon lequel l'action de l'OIT ne concernerait en fait que les pires formes de travail des enfants. Pour répondre aux remarques d'un représentant des employeurs, il a déclaré qu'il était trop simple d'imputer l'existence du travail des enfants à la seule pauvreté. Pour éliminer ce fléau, d'autres facteurs sont nécessaires, notamment une volonté politique affirmée, la gratuité de l'enseignement et l'imposition des plus fortunés. Il estime en outre que la mise en place d'un enseignement pour tous et la lutte contre le travail des enfants doivent aller de pair et constituent deux objectifs qui ne peuvent être réalisés que conjointement. Il a proposé par ailleurs de préciser clairement que l'action de l'OIT vise également les formes non dangereuses de travail des enfants et que les conventions nos 138 et 182 sont étroitement liées. Enfin, il souhaiterait que l'on reformule le résumé en ajoutant à la dernière phrase du rapport d'activité le membre de phrase «ce qui doit constituer la priorité de la campagne pour l'élimination totale du travail des enfants».
- 26. Le représentant du gouvernement du Kenya a félicité l'IPEC de la qualité de son rapport et a rappelé que le Kenya avait été l'un des premiers pays à accueillir favorablement les activités de l'IPEC. Il a exprimé sa gratitude aux donateurs et aux organisateurs des divers programmes mis en œuvre au Kenya. Il a ensuite présenté brièvement les programmes d'action et les activités de l'IPEC en cours dans son pays et a signalé quelques réalisations notables, dont la ratification de la convention nº 182 (le Kenya a déjà ratifié la convention nº 138), la mise en place d'un enseignement primaire gratuit et universel, un programme de réinsertion en faveur des enfants des rues, la réforme de la législation du travail et l'élaboration d'un programme national assorti de délais.

- 27. La représentante du gouvernement de l'Allemagne a remercié l'IPEC pour son rapport. Elle a rappelé que l'Allemagne participait depuis quatorze ans aux activités de l'IPEC et qu'elle avait joué un rôle décisif dans le lancement de ce dernier, peu de pays s'étant à l'époque montrés disposés à participer à son financement. L'IPEC est désormais un programme de toute première importance. L'oratrice a invité tous les participants à continuer de lutter de concert contre le travail des enfants.
- 28. Le représentant de la fondation «Eliminating Child Labour in Tobacco Growing» ELCT (Elimination du travail des enfants dans la culture du tabac) a exprimé sa gratitude pour le rapport et annoncé que la fondation avait lancé des projets en Afrique et aux Philippines et que d'autres activités étaient prévues au Mexique et au Tadjikistan. Il a confirmé que la fondation maintiendrait sa participation financière en 2005. Par ailleurs, la rumeur selon laquelle certains programmes concernant le secteur de l'agriculture commerciale allaient, faute de fonds, prendre fin en Afrique de l'Est et en Afrique australe le préoccupe gravement.
- 29. Le représentant de l'«International Confectionary Association» ICA (Association internationale de la confiserie) s'est félicité de la qualité du rapport. Il a souligné la valeur des conseils dont la branche est redevable à l'IPEC et l'importance des interventions menées dans le cadre de projets concernant les fournisseurs de cacao, y voyant un excellent exemple de collaboration entre le secteur et les partenaires sociaux.
- 30. Le représentant de l'UNICEF espère que le partenariat et la collaboration avec l'IPEC se renforceront dans l'avenir. Selon lui, le rapport est riche d'enseignements touchant la protection des enfants. Il a fait observer que l'UNICEF et l'IPEC travaillent de concert dans quelque 70 pays et rappelé qu'il était important d'intégrer les objectifs relatifs au travail des enfants dans les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Il a confirmé l'attachement de l'UNICEF à des projets tels que Comprendre le travail des enfants et exprimé l'espoir que les progrès allaient se poursuivre. Il ressort d'une récente évaluation des programmes de l'UNICEF que l'enseignement ne peut constituer un moyen de lutte efficace contre le travail des enfants que s'il est accessible, de bonne qualité, adapté aux besoins, d'un coût raisonnable, égalitaire, fiable et apprécié par la collectivité elle-même. Sur la base de l'expérience acquise au Bangladesh, six domaines de collaboration entre l'OIT et l'UNICEF ont été définis: activités de sensibilisation, interventions au niveau des pays, travaux de recherche, harmonisation des politiques, coopération avec l'Union interparlementaire (UIP) et le secteur privé, amélioration de la coordination entre, par exemple, le Comité des droits de l'enfant et la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT. Il se réjouit de la poursuite de la collaboration avec l'IPEC en 2005.
- 31. Le représentant du gouvernement du Paraguay a remercié l'IPEC pour son rapport et pour le soutien constant que le programme apporte à son pays et aux projets régionaux. Il a indiqué que le Paraguay avait ratifié la convention n° 138 et a chaleureusement remercié l'IPEC et les donateurs de leur contribution financière.
- 32. Le porte-parole du groupe des employeurs a demandé au groupe des travailleurs des éclaircissements sur leur crainte de voir l'attention se porter de manière exclusive sur les pires formes de travail des enfants. Il a en effet été convenu l'an dernier qu'il y avait lieu d'établir une distinction entre le travail des enfants en général et ses pires formes. Il a prié le représentant des travailleurs de fournir des précisions sur ce point.
- 33. Le représentant du groupe des travailleurs à déclaré que le travail des enfants est toujours condamnable. La convention n° 138 insiste bien sur la nécessité d'éliminer ce fléau sous toutes ses formes. Les travailleurs estiment qu'il convient en premier lieu de se concentrer sur les pires formes de travail des enfants et de les éliminer rapidement, ce à quoi tous les pays devraient s'attacher en prenant des mesures assorties d'un calendrier précis. L'orateur

- précise qu'il n'a jamais voulu suggérer que l'IPEC ne comprenait pas la différence sa seule intention a été d'appeler l'attention sur le fait que certains peuvent parfois penser en toute bonne foi ou par erreur qu'il est acceptable que des jeunes de moins de 18 ans travaillent.
- 34. M. Tapiola a remercié les participants pour la richesse du débat. Il est toujours impressionné par la qualité du travail du personnel de l'IPEC, qui représente un modèle pour tous les services du BIT. L'IPEC n'est toutefois parvenu à mettre en œuvre un programme d'une telle ampleur qu'en exigeant le maximum de son personnel qui a été soumis à rude épreuve. De ce point de vue, toute initiative permettant de sécuriser la base financière affectée aux questions de personnel serait la bienvenue. Programme mineur lorsqu'il a été lancé, grâce à l'enthousiasme de l'Allemagne, l'IPEC est désormais l'un des fleurons de l'OIT. Le montant des ressources a certes pu être quelque peu augmenté, mais l'impératif de croissance zéro a peut-être empêché que l'on accorde au programme suffisamment de ressources au titre du budget ordinaire. Il est peu probable que la situation évolue à cet égard, ce qui rend l'IPEC fortement tributaire des donateurs. Ce n'est pas en vertu d'une politique délibérée que l'IPEC engage du personnel à court terme, mais parce que ses ressources ne sont pas assurées. L'IPEC dispose de toute façon d'un noyau de cadres de qualité et dévoués à leur tâche. Se référant au débat entre les employeurs et les travailleurs concernant la priorité effective de l'IPEC, il renvoie au rapport global de 2002, dont le but était précisément de clarifier ce point. Il faut en effet se souvenir qu'il y a une douzaine d'années, soit avant la création de l'IPEC, certains mandants considéraient la convention n° 138 comme obsolète, et que moins de 50 pays l'avaient ratifiée. Aujourd'hui, le rythme des ratifications atteste l'importance qu'elle a acquise, et la prise de conscience de son potentiel explique la réussite de son association avec la convention nº 182. Lors des discussions de la Commission des résolutions de la Conférence qui se sont tenues en 1996, les participants s'étaient attachés à expliquer que l'éradication urgente des pires formes de travail des enfants et l'élimination du travail des enfants sous toutes ses formes allaient de pair. On s'était entendu sur un texte à faire figurer dans le préambule de la convention n° 182. Cette formule constitue le point d'ancrage de la lutte contre le travail des enfants, et il importe de rappeler régulièrement que les deux conventions ne sont pas contradictoires, mais complémentaires.
- 35. M. Tapiola a également ajouté que les éventuels problèmes de communication entre ACTRAV et ACT/EMP seraient réglés. L'IPEC travaille avec ces deux bureaux, ainsi qu'avec diverses ONG. En ce qui concerne la recommandation selon laquelle il conviendrait de renforcer le caractère tripartite des activités et d'améliorer la gouvernance, l'orateur estime qu'il convient de définir plus précisément la manière dont les employeurs et les travailleurs pourraient être associés à la conduite des activités menées sur le terrain. Quant à l'idée de publier le rapport plus tôt, il a précisé que la rédaction de ce dernier se faisait aussitôt que possible, ajoutant que ni la publication ni la traduction n'étaient assurées par les services et les ressources ordinaires du BIT. Il a confirmé que tout serait fait pour que le rapport paraisse dans les délais prévus. L'intervenant comprend le mécontentement lié au rôle actuel du Comité directeur international (CDI). Il a indiqué que ce dernier avait déjà des liens avec le Conseil d'administration et qu'il avait renforcé son organisation tripartite. Les modalités d'un resserrement des liens du Comité directeur international avec le Conseil d'administration restent cependant à déterminer. L'intervenant estime que l'on n'a pas accordé suffisamment d'importance à la Journée mondiale contre le travail des enfants lors de la session de 2004 de la Conférence internationale du Travail. Il souhaiterait que l'on trouve une formule permettant de ne pas perturber le déroulement normal des activités de la CIT. Toute proposition qui permettrait de mettre davantage en valeur la Journée mondiale contre le travail des enfants sera la bienvenue et fera l'objet d'un examen.
- 36. *M. Röselaers* a déclaré qu'il prendrait dûment en considération les remarques concernant le malentendu portant sur le rôle de l'IPEC dans la lutte contre le travail des enfants et ses

pires formes. Toutes les occasions de dissiper ce malentendu seront mises à profit. L'orateur estime cependant que cette équivoque s'explique en partie par le fait que l'IPEC a su capter l'intérêt des médias et faire du travail des enfants une question d'actualité. Pour ce qui est des suggestions concernant les ressources en personnel et la formation, il a déclaré que ces questions seraient analysées et discutées avec les employeurs et les travailleurs. L'intervenant a insisté sur la nécessité d'établir un budget minimal qui soit suffisant pour couvrir le coût des recherches et des activités juridiques. En ce qui concerne la priorité à accorder au travail, il a fait observer que l'IPEC parvenait à harmoniser l'offre et la demande, bien que certaines difficultés subsistent encore. Par exemple, bien que les pays donateurs se soient décidés à intervenir, le financement de projets dans la région des Caraïbes et les républiques d'Asie centrale reste encore problématique. Le dernier point noir concerne la région du Pacifique, pour laquelle aucun financement n'a pu encore être trouvé. Pour ce qui est des fillettes, l'intervenant a convenu qu'aucun chapitre particulier n'avait été consacré à cette question dans le rapport. Cependant, 11 nouvelles publications sur le sujet sont parues en 2004, la dernière ayant été publiée le 8 novembre, il y a tout juste trois jours. L'intervenant a indiqué que 49 évaluations avaient été menées en 2004. Elles sont d'une transparence totale et accessibles au public. En ce qui concerne le VIH/SIDA, il a signalé que six études avaient été conduites en Afrique australe et orientale et que l'IPEC a joint ses forces à celles de l'UNICEF pour agir en faveur des enfants affectés par cette maladie. M. Röselaers a répondu à la remarque portant sur le statut des projets concernant l'agriculture commerciale en Afrique australe et orientale en informant le comité que ces projets seraient poursuivis mais qu'une nouvelle stratégie avait été adoptée. Les projets seront incorporés dans les programmes nationaux tels que les programmes assortis de délais.

- 37. M. Guy Thijs, Directeur des opérations de l'IPEC, a remercié les participants pour leurs questions et leurs commentaires constructifs. Sur la question du personnel et des moyens, il a expliqué que l'IPEC est conscient du fait qu'il est possible d'améliorer encore les pratiques suivies en matière d'organisation et de gestion. Suite à la parution en 2003 du manuel des opérations, qui a simplifié et rationalisé les procédures, plus de 250 membres du personnel ont pu bénéficier d'une formation dans les régions en 2004. Ce type de formation est très onéreux et ne peut être proposé qu'une fois tous les deux ans. L'intervenant a également fait observer que le recrutement du personnel de l'IPEC est encadré par une procédure rigoureuse et transparente et qu'avant d'être envoyé sur le terrain les nouveaux engagés suivent un programme de formation d'une semaine au siège de l'IPEC. Si la supervision des projets incombe bien au personnel de l'IPEC, les évaluations indépendantes comportent des réunions des partenaires où employeurs et travailleurs sont présents. En ce qui concerne la question portant sur les 300 000 bénéficiaires du programme, l'intervenant a signalé qu'un million d'enfants sont visés également par le programme en tant que bénéficiaires indirects. L'intervenant a ajouté que se polariser uniquement sur les bénéficiaires n'est pas une stratégie durable et qu'il serait plus efficace de renforcer la capacité des Etats Membres à tirer pleinement parti de l'expérience de l'IPEC. En ce qui concerne l'évaluation de l'impact, il s'est référé aux études de suivi entreprises par l'IPEC. L'une de ces études, menée en Turquie, montre qu'en ce qui concerne les anciens bénéficiaires (qui sont actuellement de jeunes adultes) le travail effectué a eu globalement un impact très positif.
- 38. Un représentant des travailleurs (M. Steyne) a suggéré que l'IPEC adopte une stratégie plus cohérente dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises multinationales. A propos du malentendu sur le rôle de l'IPEC, qui est bien réel, il a rappelé qu'il concerne les intervenants en poste sur le terrain, et non les personnes ici présentes. Il a conclu son intervention en déclarant qu'une formation plus intensive devrait être proposée aux nouveaux engagés avant de les envoyer sur le terrain, et non un simple stage d'information et d'orientation d'une semaine.

39. *M. Tapiola* s'est également dit préoccupé par la surcharge de travail existante et a reconnu qu'il était nécessaire de proposer une formation spécifique non seulement au personnel partant sur le terrain mais également à l'ensemble du personnel de l'IPEC. Convenant que le malentendu sur le rôle de l'IPEC ne concernait pas les gens du siège, il a suggéré que l'IPEC demande aux fonctionnaires du BIT de s'efforcer de le dissiper. Il a également estimé qu'il fallait accorder plus d'attention à la question de la responsabilité sociale des entreprises. Relevant qu'il n'y avait pas d'autres questions à l'ordre du jour, *M. Tapiola* a remercié toutes les personnes présentes pour leur soutien, leur participation et leur contribution à la réunion.